



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STRATÉGIE DE LA MOBILITÉ ET DU TOURISME DANS LES STATIONS DE L'EST
VAUDOIS

Rapport « Alpes vaudoises 2020 » : nécessité de diversifier l'activité touristique et de définir les investissements prioritaires

Le Conseil d'Etat a examiné en profondeur le rapport « Alpes vaudoises 2020 », élaboré par les communes de la région afin de servir de cadre de référence au développement de cette dernière. Le gouvernement relève les qualités de ce rapport et la stratégie de diversification touristique qu'il préconise. Néanmoins, des priorités doivent être fixées dans le choix des investissements, en fonction des enjeux touristiques, mobilitaires et environnementaux: le DECS et le DIRH, avec l'appui du DTE, conduiront à brève échéance les analyses à cet effet.

Le Conseil d'Etat a examiné en profondeur le rapport « Alpes vaudoises 2020 » que lui ont soumis les communes de la région, chargées de son élaboration, le domaine relevant principalement de ces dernières. Il salue l'importance du travail qui a conduit à la production de ce rapport. Il retient en particulier le constat établi de la nécessité d'une diversification de l'activité touristique dans cette zone, soutenue par une mobilité efficace. Néanmoins, ce rapport n'exprime pas de priorités suffisamment claires et engagerait, pour être réalisé, des investissements de plus d'un demi milliard de francs, la rentabilité de certains d'entre eux ne paraissant pas assurée. Pour rappel, le document inventorie, autour de six objectifs stratégiques simultanés, une centaine de mesures pour un montant total de l'ordre de 600 millions de francs.

De ce programme, les deux départements précités ont pour mission d'extraire les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver ainsi qu'avec les impératifs de la candidature valdo-lausannoise aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020, cela dans le respect des principes du développement durable et de la politique financière de l'Etat.

Conscient de la nécessité d'offrir rapidement aux Alpes vaudoises un cadre précis dans

lequel inscrire leur développement économique, le Conseil d'Etat se donne six mois pour proposer les contours précis du soutien de l'Etat à la dimension touristique et sportive, ainsi que les réponses aux besoins en infrastructures de transport.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2014

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 00